



COMPLEXE AQUAGYM

Un centre sportif multi-plateaux unique dans le nord du Lac Saint-Jean
Un levier de revitalisation urbaine



Consultation publique
29 avril 2019

Déroulement

- Présentation du projet
- Intégration dans l'environnement immédiat
- Déroulement des travaux
- Cohérence avec les objectifs de la Ville
- Période d'échange





Présentation du projet





Résumé

- Piscine 6 corridors avec bassin récréatif et jeux d'eau
- Gradins pouvant accueillir 200 personnes
- Vestiaires familiaux universels
- Palestre de gymnastique et bureaux (Madilhut)
- Plusieurs salles polyvalentes (yoga, cardio-vélo)
- Bureaux et salle de conférence
- Réaménagement du casse-croûte, de la salle à manger et du bar
- Mise en valeur du bois pour la structure
- Intégration à l'environnement immédiat et amélioration esthétique majeure au centre-ville.
- Coût total du projet: 17,1 millions dont 8,8 millions financés par le programme Fonds Chantiers Canada





Projet particulier de construction, de modification **et d'occupation d'un immeuble. (Règlement 1613-15)**

- Technique de zonage par projet permettant d'encadrer le développement urbain cas par cas
- Instrument de choix pour les projets présentant des caractéristiques particulières
- Autorisation d'un projet, à certaines conditions, malgré le fait qu'il déroge à un règlement d'urbanisme mais respecte les objectifs du plan
- Le nouveau zonage est rattaché au projet lui-même et non à toute la zone





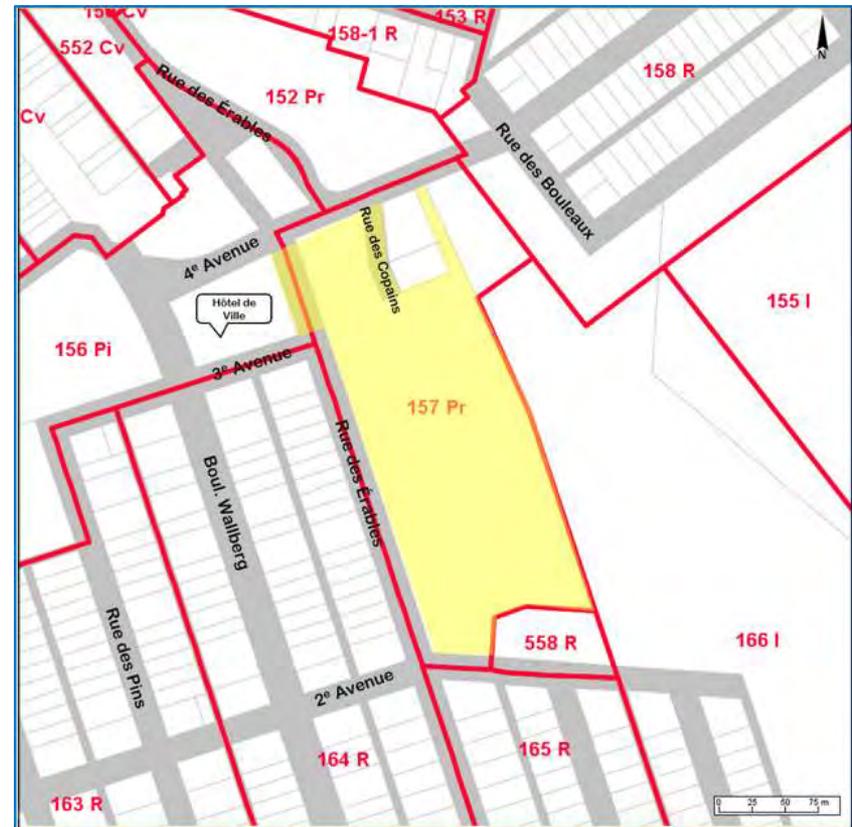
Projet particulier de construction, de modification **et d'occupation d'un immeuble. (Règlement 1613-15)**

- Conditions préalables:
 - Existence d'un Comité consultatif d'urbanisme
 - Existence d'un règlement sur les PPCMOI
 - Respect des objectifs du Plan d'urbanisme
 - Projet en dehors de zones de contraintes
- Processus rigoureux de consultation du public:
 - Étude par le Comité consultatif d'urbanisme
 - Avis public diffusé sur un journal local
 - Enseigne installée sur l'emplacement visé
 - Processus référendaire (dans certains cas)



Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble. (Règlement 1613-15)

- Zone visée : 157 Pr
- Zones contigües
 - 152 Pr
 - 156 Pi
 - 158 R
 - 164 R
 - 165 R
 - 166 I
 - 558 R





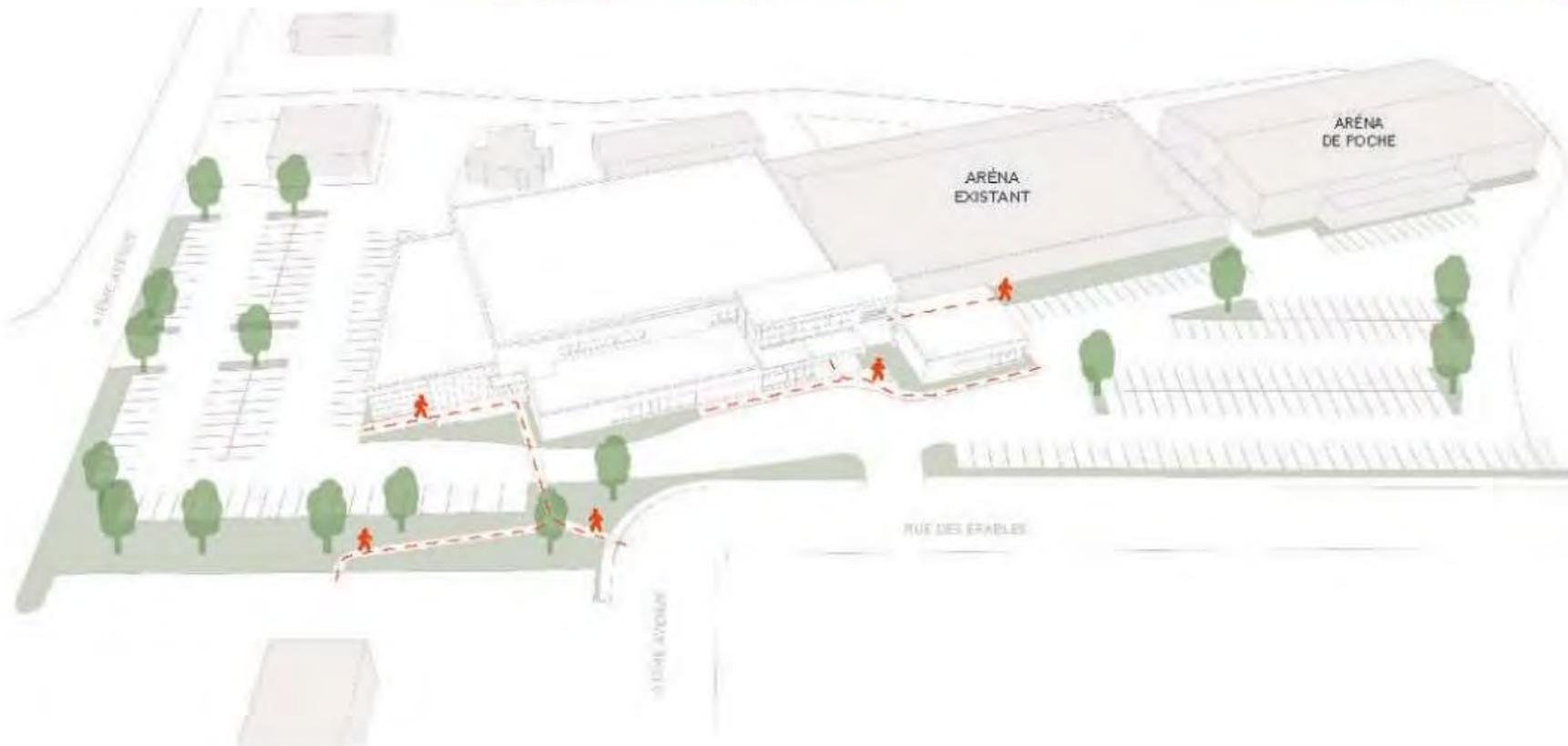






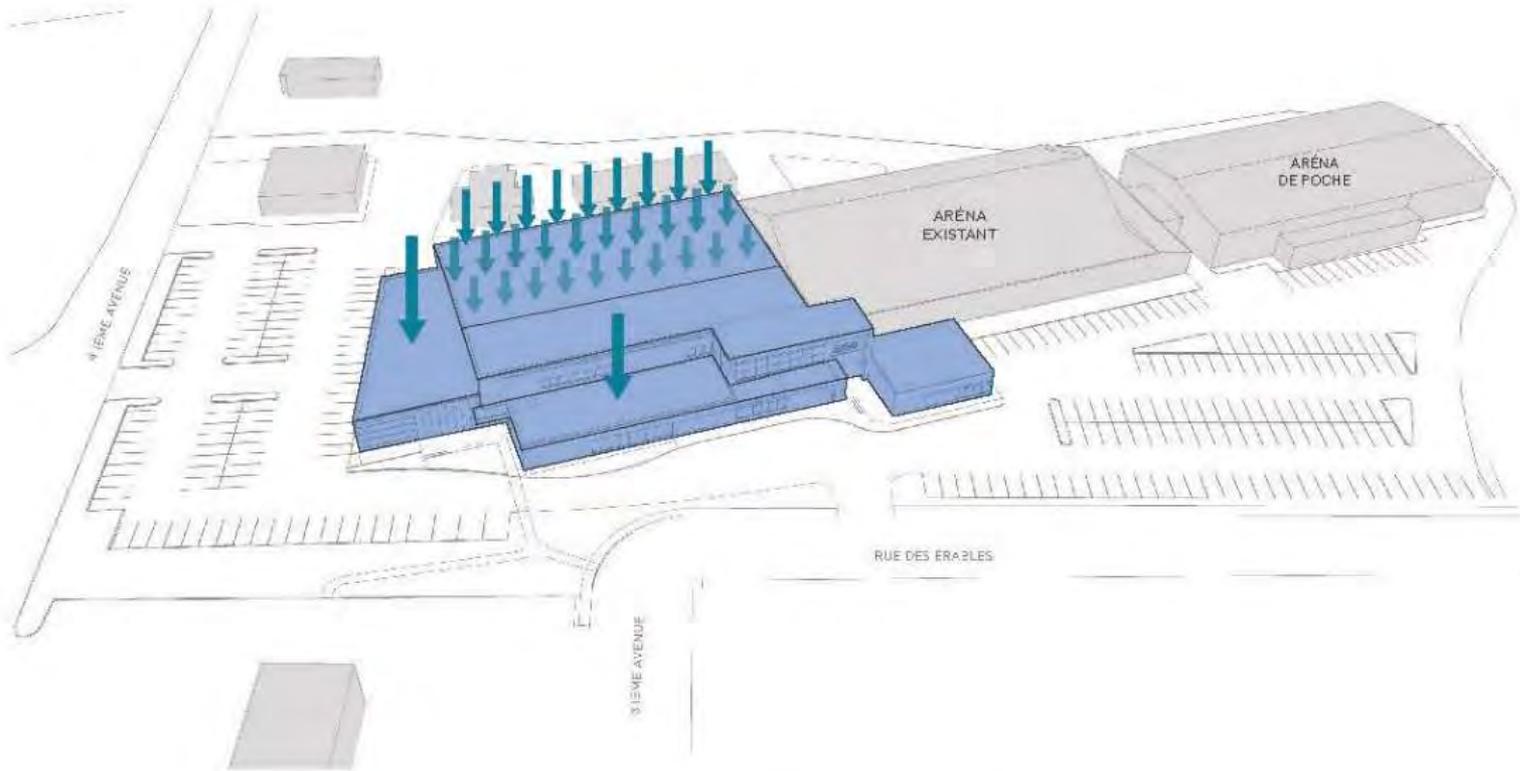
ORGANISATION SPATIALE





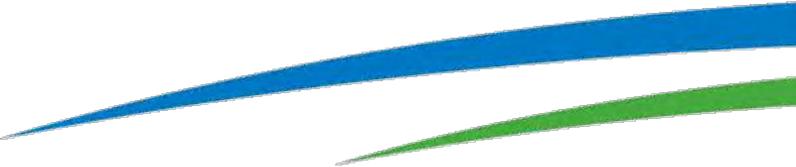
VÉGÉTALISATION DU SITE ET ZONE DE TRANSITION PIÉTONNE





OPTIMISATION DE LA VOLUMÉTRIE POUR
L'INTÉGRATION AU CADRE BÂTI





Intégration dans l'environnement immédiat

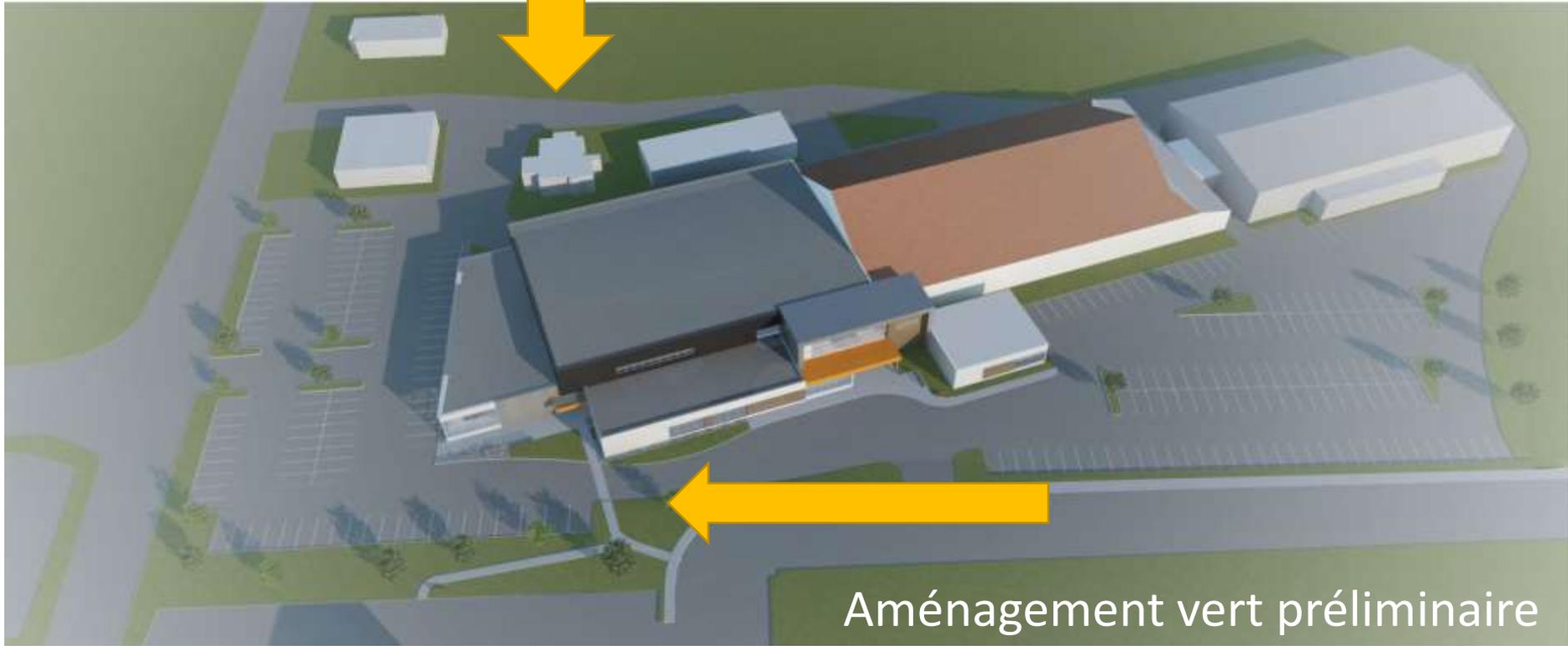
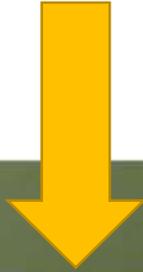




Intégration dans l'environnement immédiat

- Création **d'un espace vert entre l'hôtel de ville et le complexe**
 - Amélioration de la sécurité des piétons qui fréquentent notamment le complexe sportif, le parc centre-ville, le Jouvenceau.
 - Amélioration esthétique majeure au centre-ville
 - Réaménagement optimal des stationnements
 - Fermeture de la rue des Érables entre la 3^e et la 4^e Avenue favorisera la diminution du volume de circulation et l'élimination du transport lourd
- Déplacement **de l'accès à la Société d'histoire et à la soupe populaire** par une nouvelle rue située entre le Jouvenceau et Norlac





Aménagement vert préliminaire





Principes guidant l'élaboration de l'espace

- Amélioration des corridors piétonniers (ajout de trottoirs, de traverses)
- Amélioration des espaces de stationnement disponibles
- Conservation de la végétation existante lorsque possible
- Création de massif permettant l'intégration de végétaux et d'arbres de plus gros calibres (réduction des îlots de chaleur)
- Absorption d'une partie des eaux pluviales par la végétation
- Contrôle de la vitesse
- Continuité avec la nouvelle configuration de l'intersection Wallberg/4^e Avenue réalisée en 2018



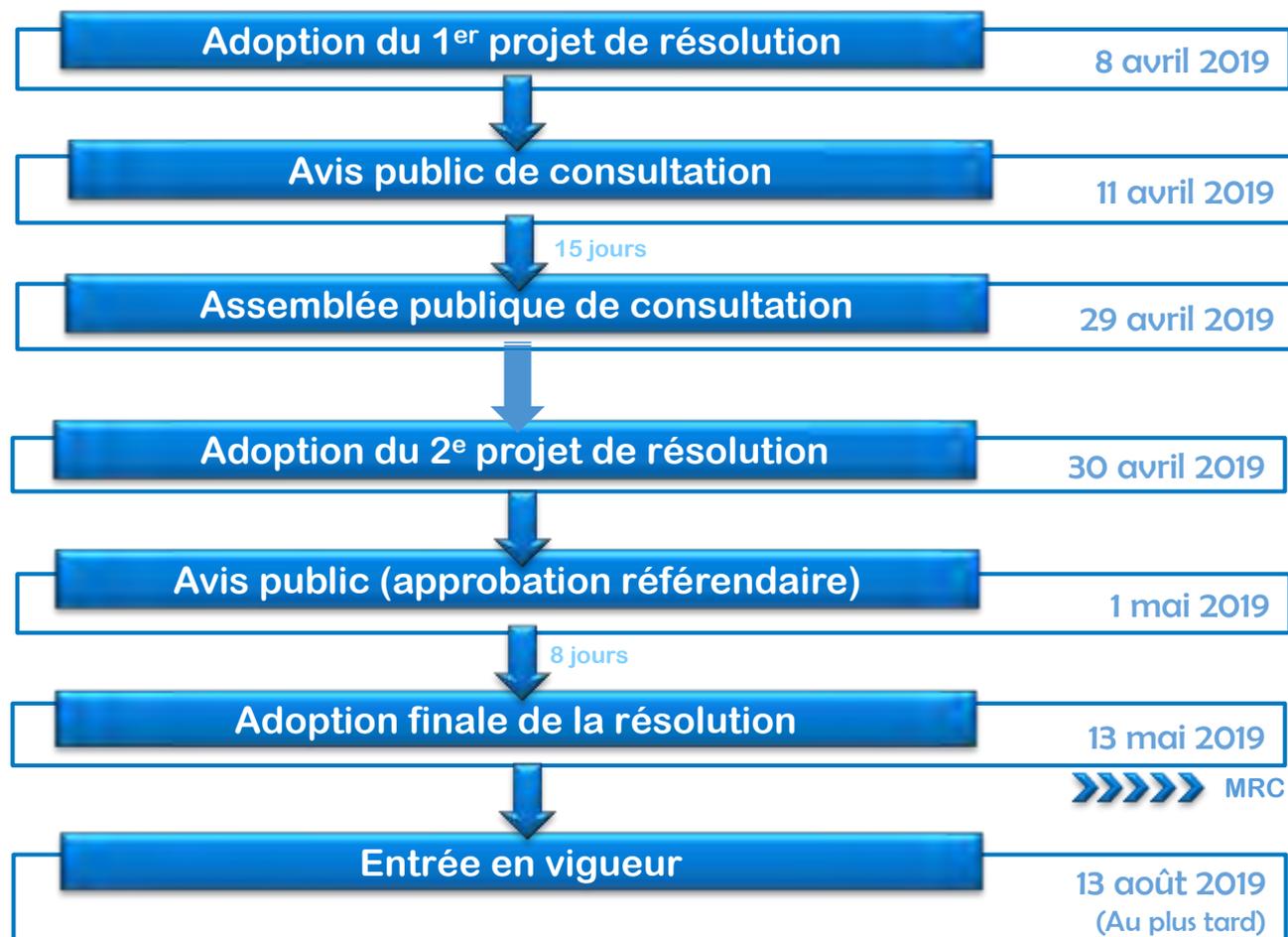




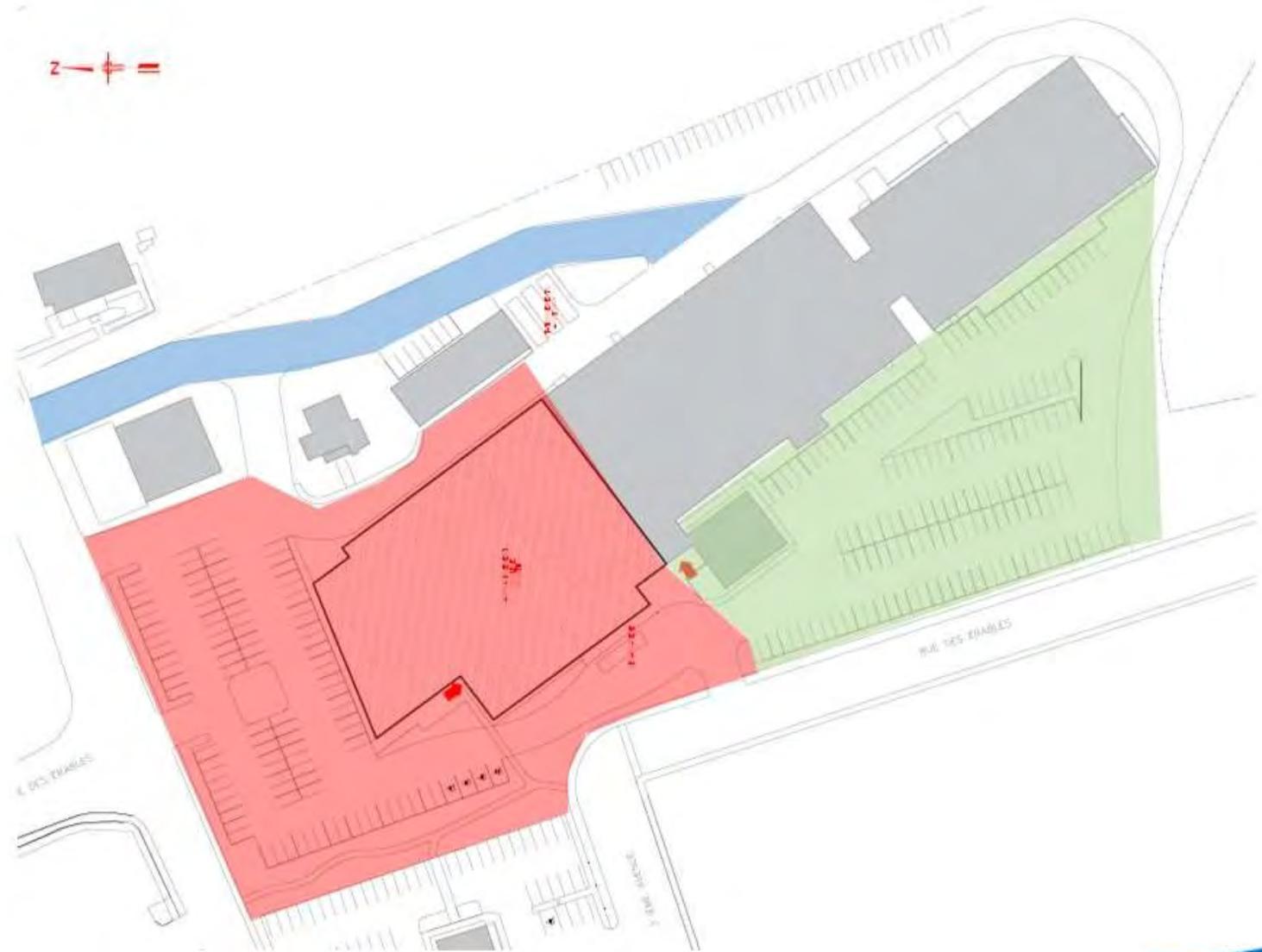
Déroulement des travaux



PPCMOI – Procédure légale d'adoption



Déroulement des travaux





Étapes

- Phase I (2019)
 - Construction d'un accès chantier et organismes entre le Jouvenceau et Norlac (trottoir demeure accessible)
 - Démolition du gymnase et décontamination du sol
 - Début de la construction du complexe Aquagym
 - Travaux civils entre l'hôtel de ville et le complexe
 - Phase II (2020)
 - Démolition de la piscine actuelle et aménagement du stationnement donnant sur la rue des Érables
 - Aménagement paysager
 - Finition intérieure du complexe
 - Ouverture: Janvier 2021
- 



Impacts sur la clientèle

- Relocalisation de l'accès principal et du stationnement
- Stationnement plus limité et non asphalté durant la phase I
- Gymnase et autres plateaux déjà fermés
- Piscine accessible jusqu'à juin 2020 (session automne 2020 annulée)
- Aréna:
 - Relocalisation temporaire du restaurant et du bureau du registraire
 - Aucune interruption de service, mais ajustement nécessaires





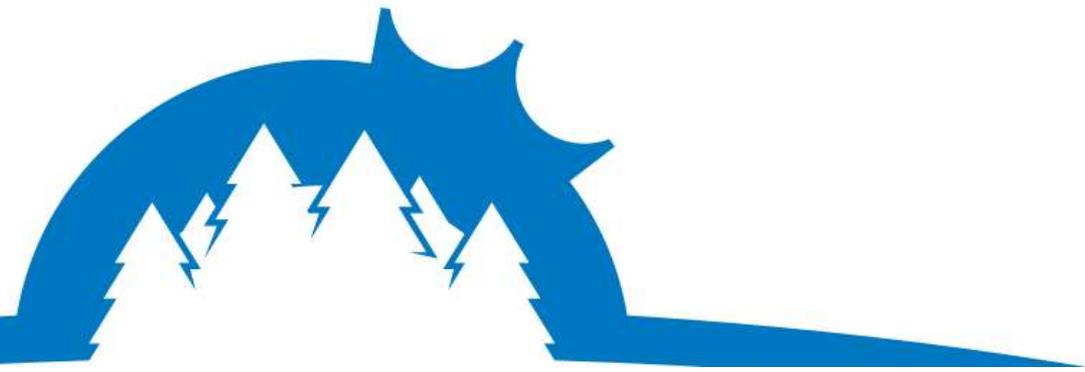
Impacts des travaux sur le voisinage

- Bruit et poussière:
 - Été 2019 et 2020
 - Dû aux travaux d'excavation, de démolition et d'aménagement extérieur.
- Délimitation de la phase 1 des travaux dès le début
- Camionnage
 - Accès au chantier autant que possible par la 4^e Avenue





Cohérence avec les objectifs de la Ville





Cohérence avec la planification stratégique

- Améliorer la participation citoyenne dans nos différents comités et processus décisionnels (1.4.1)
- Doter la Ville d'un complexe sportif aquatique (2.1.1)
- Appuyer les initiatives de transport actif (2.1.5)
- Investir des efforts en matière d'embellissement, favoriser l'utilisation de végétaux et la réduction des îlots de chaleur (2.3.5)
- Se préoccuper de la sécurité de différents groupes de la société lors de projets d'aménagements (2.5.3)
- Intensifier les actions de revitalisation des centres-ville (4.1.1)
- Augmenter l'efficacité énergétique de nos infrastructures municipales (4.4.6)
- Structure en bois





Cohérence avec le plan d'urbanisme

- Localisation centrale
- Renforcement de l'activité commerciale, des services de proximité et contribution à l'ambiance urbaine du centre-ville
- Maintien de service
- Cohérence de la circulation lourde dans le secteur
- Meilleure intégration architecturale
- Amélioration du cadre de vie
- Réduction des risques et amélioration de la sécurité
- Usage compatible et intégration architecturale, paysagère et fonctionnelle conforme





Période d'échanges

